

Comité syndical du 13 avril 2018

DELIBERATION N° 18-007

Objet : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017

Le treize avril deux mille dix-huit à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
5 AVR. 2018	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
19 AVR. 2018	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
19 AVR. 2018	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	<u>Est excusé et suppléé :</u>	
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT
	<u>A donné pouvoir :</u>	
Publication ou notification :	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
19 AVR. 2018	<u>Sont absents :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 18-007,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE qu'une erreur matérielle dans le traitement d'un appel de fonds auprès des membres de Val d'Oise Numérique s'est traduite de manière concordante dans les comptes administratif et de gestion par une erreur d'inscription du versement de la subvention du Département pour le projet VORTEX en recettes d'investissement (chapitre 13) ;

PRECISE que la répartition des recettes réelles d'investissement inscrites au chapitre 13 "subventions d'investissement" du compte de gestion et du compte administratif est :

- Ligne 1322 : Région : 433 445 €
- Ligne 1323 : Département 474 326 €
- Ligne 1324 : Intercommunalités 256 966 €

au lieu de

- Ligne 1322 : Région : 433 445 €
- Ligne 1323 : Département 217 360 €
- Ligne 1324 : Intercommunalités 513 931 €

ADOPTE le compte de gestion 2017 du payeur départemental ;

ADOPTE le compte administratif 2017 de l'ordonnateur ;

DONNE ACTE au Président de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2017, produit par le Payeur Départemental conformément à l'article D. 3342-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

ARRETE définitivement les comptes du Syndicat en approuvant le compte administratif de l'exercice 2017 après avoir constaté la conformité de ses écritures avec les comptes de gestion, en application de l'article L. 1612-12 du CGCT.

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Édouard EON

